



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2012

ORDRE DU JOUR

Présentation

- Présentation du diagnostic de l'étude pré - opérationnelle d'OPAH ;

Administration générale

- Remplacement de Nathalie BESNARD par Jean-Bernard BOISMARTEL ;

Finances

- Demande d'admission en non-valeur ;
- Sinistre SBV - Versement de l'indemnité MMA ;
- Facturation de la distribution de la lettre mensuelle du centre social « Maison du Canton » ;
- Proposition de membres titulaires et suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs ;
- Demande de subvention de l'Office Culturel de Fougères pour les Flambées Musicales 2012 ;

Développement économique

- Réhabilitation de la charcuterie industrielle - Avenant ;
- Location du bâtiment blanc - Nouvelle proposition de bail de location à Kévin LE MAOUT ;

Divers

- Environnement - Choix du maître d'œuvre pour le volet aménagement/accessibilité de la Vallée Humide de Monthault ;
- Sport - Séjour « entraînement football » aux vacances de Pâques 2012 - Présentation du projet et des tarifs ;
- Création de la liaison électrique souterraine 90 KV entre Fougères et Launay - Avis sur le dossier de demande de déclaration d'utilité publique ;
- Valorisation du granit - « Confidences sonores » - Information sur le projet et les possibilités d'engagement de Louvigné Communauté ;

Questions diverses.

LOUVIGNE COMMUNAUTE

-=-=-=-=-=-=-=-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 19 JANVIER 2012

L'an deux mil douze
le dix neuf janvier à 20 heures.
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance
ordinaire, Salle du Patronage à LA BAZOUGE DU DESERT, sous la présidence de
Monsieur Louis PAUTREL.

Nombre de membres en exercice	: 21
Nombre de membres présents	: 17
Date de la convocation	: 13 janvier 2012

Etaient présents : Mrs OGER, GOUPIL, BESSON, VEZIE, BOIVENT, BRAULT, Mme ORY, Mrs PAUTREL L., PAUTREL M., BARBEDETTE, DEMAZEL, BARON, BOISMARTEL, PAPOUIN, DUVAL, BUFFET, PREAUX.

Excusés : Mme LESERVOISIER, Mrs BUREAU, LEPRIEUR, BAZIN.

Absent pour la délibération « Adoption du compte-rendu du conseil communautaire du 15/12/2011 » : Mr BESSON

Pouvoir : Mr BAZIN à Mr DUVAL.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L2121-15), Monsieur François VEZIE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Aucune observation n'a été faite sur le compte rendu précédent.

OBJET : COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15/12/2011 (2012-01)

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le compte-rendu du Conseil communautaire du 15 décembre 2011.

OBJET : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DE L'ETUDE PRE-OPERATIONNELLE D'OPAH (2012-02)

Monsieur Jacques JONCHERE, de l'association ANNEZAN, est venu présenter le diagnostic de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH. Le diaporama figure en annexe.

Arrivée de Pierre BESSON.

OBJET : REMPLACEMENT DE NATHALIE BESNARD PAR JEAN-BERNARD BOISMARTEL (2012-03)

Remplacement

Suite à la démission de Nathalie BESNARD de son mandat de déléguée communautaire, le Conseil municipal de Saint-Georges de Reintembault, lors de sa réunion du 12 décembre 2011, a procédé à son remplacement et a élu Jean-Bernard BOISMARTEL délégué communautaire.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de prendre acte de l'élection en tant que délégué communautaire de Jean-Bernard BOISMARTEL en remplacement de Nathalie BESNARD ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

Mise à jour des commissions

Nathalie BESNARD était :

- membre titulaire de la commission « Habitat – Travaux – Patrimoine – Tourisme – Culture » ;
- membre suppléante de la commission « Action sociale – Jeunesse – Services à la personne » ;
- membre suppléante de la commission « Environnement – Agriculture – Eau et Paysage ».

Il est proposé que Jean-Bernard BOISMARTEL intègre ces commissions en tant que :

- membre titulaire de la commission « Habitat – Travaux – Patrimoine – Tourisme – Culture » ;
- membre suppléant de la commission « Action sociale – Jeunesse – Services à la personne » ;
- membre suppléant de la commission « Environnement – Agriculture – Eau et Paysage ».

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider cette mise à jour des commissions ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : FINANCES - DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR (2012-04)

Un dossier de demande d'admission en non-valeur a été communiqué par la Trésorerie pour un motif de surendettement et décision d'effacement de dette. Cette demande porte sur la somme de 456€, représentant les titres de recettes émis pour la redevance ordures ménagères 2010 et 2011.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider cette proposition d'admission en non-valeur ;
- de mandater cette somme au compte 654 ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : FINANCES - SINISTRE SBV – VERSEMENT DE L'INDEMNITE MMA (2012-05)

Suite à une effraction commise dans la charcuterie industrielle louée par SBV, Louvigné Communauté a effectué des travaux de réparation sur trois châssis de fenêtre pour un montant de 602,91€ TTC.

Dans le cadre de ce sinistre, une indemnité de 452,91€ est accordée à Louvigné Communauté par MMA.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'accepter le versement de l'indemnité de MMA d'un montant de 452,91€ ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : FINANCES - FACTURATION DE LA DISTRIBUTION DE LA LETTRE MENSUELLE DU CENTRE SOCIAL « MAISON DU CANTON » (2012-06)

Deux distributions postales groupées entre Louvigné Communauté (Infos communautaires) et le centre social « Maison du Canton » (lettre mensuelle d'information) ont d'ores et déjà été effectuées (semaine 26 en 2011, semaine 1 en 2012). Il est convenu que le centre social prenne à sa charge l'augmentation du coût de la distribution provoquée par l'augmentation du poids de la livraison.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'autoriser le Président à solliciter les recettes afférentes à la distribution des lettres mensuelles auprès de la Maison du Canton ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : FINANCES - PROPOSITION DE MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (2012-07)

Lors de sa réunion du 27 octobre 2011, le Conseil communautaire a créé une Commission Intercommunale des Impôts Directs, conformément à l'article 34 de la 4^{ème} loi de finances rectificatives pour 2010 du 29 décembre 2010.

La Commission Intercommunale des Impôts Directs doit être composée de 11 membres : le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué) et 10 commissaires titulaires.

Pour rappel, procédure de création de la commission :

- 1) Louvigné Communauté délibère sur la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs ;
- 2) Louvigné Communauté consulte les communes pour recueillir leurs propositions de membres titulaires (20) et suppléants (20) ;
- 3) Ces propositions doivent faire l'objet de délibération des conseils municipaux ;
- 4) Louvigné Communauté délibère sur une liste de membres potentiels de 20 titulaires et 20 suppléants ;
- 5) Louvigné Communauté notifie cette liste au Directeur Départemental des Finances Publiques ;
- 6) Le Directeur Départemental des Finances Publiques arrête une liste de 10 titulaires et 10 suppléants.

Lors de sa réunion du 27 octobre 2011, le Conseil communautaire a décidé de consulter les communes pour recueillir leurs propositions de membres suppléants et titulaires sur la base de la répartition suivante :

Louvigné du Désert	6 membres titulaires et 6 membres suppléants domiciliés dans l'EPCI + 2 membres titulaires et 2 membres suppléants domiciliés hors EPCI
Saint-Georges de Reintembault	4 membres titulaires et 4 membres suppléants domiciliés dans l'EPCI
La Bazouge du Désert	3 membres titulaires et 3 membres suppléants domiciliés dans l'EPCI
Le Ferré, Mellé, Monthault, Poilley, Villamée	1 membre titulaire et 1 membre suppléant par commune domiciliés dans l'EPCI

Après recueil des propositions des communes, la liste de membres potentiels est la suivante :

PRESIDENT DE LA CIID		
	Nom et prénom	Domicile
	Louis PAUTREL, Président de l'EPCI	La Prais - 35420 LE FERRE

PROPOSITION DE MEMBRES TITULAIRES DE LA CIID		
	Nom et prénom	Domicile
Membres domiciliés dans l'EPCI		
1	Marie-Eve CHALOPIN	2 rue Chateaubriand - 35420 LOUVIGNE DU DESERT
2	André FERMIN	Les Coudrettes - 35420 LOUVIGNE DU DESERT
3	Flavie LESERVOISIER	La Géraudais - 35420 LOUVIGNE DU DESERT
4	Jean MASSON	3 rue Duguesclin - 35420 LOUVIGNE DU DESERT
5	Solange PICHON	20 rue Ambroise de Montigny - 35420 LOUVIGNE DU DESERT
6	Gérard RENARD	Le bas Montlouvier - 35420 LOUVIGNE DU DESERT
7	Frédéric BUREAU	9 rue Armand Rébillon - 35420 SAINT-GEORGES DE REINTEMBault
8	René DALIGAULT	Mon Rêve - 35420 SAINT-GEORGES DE REINTEMBault
9	Gérard LECHABLE	La Grésillière - 35420 SAINT-GEORGES DE REINTEMBault
10	Pierre DUBOIS	La Patinais - 35420 SAINT-GEORGES DE REINTEMBault

11	Marie-T. JOURDAN	La Guillerie - 35420 LA BAZOUGE DU DESERT
12	Marie-Françoise TURPIN	La Ville Guérin - 35420 LA BAZOUGE DU DESERT
13	Daniel BLIN	Haut Touchemorin - 35420 LA BAZOUGE DU DESERT
14	René DELAMARCHE	Les Buissonnets - 35420 LE FERRE
15	Claude DUVAL	Le Boulais - 35420 MELLE
16	Noël BESNARD	Le bourg - 35420 MONTHAULT
17	Gérard BARBEDETTE	3 lotissement Emmanuel Villéon - 35420 POILLEY
18	Marie-Paule CAILLÈRE	7 avenue des Portes de Bretagne - 35420 VILLAMEE
Membres domiciliés hors de l'EPCI		
19	Thierry BARBOT	6 allée du vieil étang - 35133 LECOUSSE
20	Loïc BOIVENT	Chiloup - 53220 PONTMAIN

PROPOSITION DE MEMBRES SUPPLEANTS DE LA CIID		
	Nom et prénom	Domicile
Membres domiciliés dans l'EPCI		
1	Emile BRARD	Rue de la grange - 35420 LOUVIGNE DU DESERT
2	Pierre CHATAIGNERE	Monthorin - 35420 LOUVIGNE DU DESERT
3	Jeannine COQUEMONT	96 rue de la Libération - 35420 LOUVIGNE DU DESERT
4	Marcel PELE	14 rue Saint-Brice - 35420 LOUVIGNE DU DESERT
5	Annie ROBE	2 rue Ambroise de Montigny - 35420 LOUVIGNE DU DESERT
6	Eric SEMERIL	Le Fresne - 35420 LOUVIGNE DU DESERT
7	Michel ACOSTA	12 lot La Ville en Bois - 35420 SAINT-GEORGES DE REINTEMBAULT
8	Jean-Yves ROUSSEL	Le Plessis breton - 35420 SAINT-GEORGES DE REINTEMBAULT
9	Marie-Ange REBILLON	Mon Rêve - 35420 SAINT-GEORGES DE REINTEMBAULT
10	Francis LECRIVAIN	La Rochelle - 35420 SAINT-GEORGES DE REINTEMBAULT
11	Jean-Pierre LECOMPTE	Prée Des Chevalliers - 35420 LA BAZOUGE DU DESERT
12	Michel NOEL	Beauséjour - 35420 LA BAZOUGE DU DESERT
13	Catherine PHILIPPEAUX	Le Haut Domaine - 35420 LA BAZOUGE DU DESERT
14	Marcel ROBIDEL	Les Buissonnets - 35420 LE FERRE
15	Maunoir BAZIN	9 rue des Teillous - 35420 MELLE
16	Didier RICHARD	Le Bois Viel - 35420 MONTHAULT
17	Edmond COUSIN	1 lotissement Clos Guillaume - 35420 POILLEY
18	Germain ABALAIN	Monberrouault - 35420 VILLAMEE
Membres domiciliés hors de l'EPCI		
19	Pierre-Yves GUENA	20 rue des jardins - 35300 FOUGERES
20	Alain GUENEE	La Vente - 35133 LANDEAN

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider cette liste de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants potentiels ;
- de notifier cette liste au Directeur Départemental des Finances Publiques, tout en précisant qu'il souhaite que la répartition entre les communes soit respectée ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'OFFICE CULTUREL DE FOUGERES POUR LES FLAMBÉES MUSICALES 2012 (2012-08)

L'Office Culturel de Fougères sollicite une subvention de 2.000€ pour l'organisation de l'édition 2012 des Flambées Musicales dans le Pays de Fougères. Cette participation couvre le concert, les frais de communication et les frais techniques.

DEPENSES TTC		RECETTES	
<u>Concerts</u>	<u>27.156€</u>	<u>Recettes spectacles</u>	<u>5.410€</u>
Conférence dansée	3.156€		
Que ma joie demeure	15.230€	<u>Subventions publiques</u>	<u>15.700€</u>
Duo claviers P.Tuffery et PH.Esnault	1.500€	Conseil général 35	3.200€
Baroque en fugue	3.500€	Coglais Communauté	3.000€
Un violoncelle en Italie	2.380€	Louvigné Communauté	2.000€
Analyse de films	150€	Antrain Communauté	3.000€
Master Class Dansez maintenant	260€	Autres participations	1.100€
Concert éducatif Un violoncelle en Italie	500€	Fougères Communauté	3.400€
Stage danse baroque	480€		
<u>Communication - Publicité</u>	<u>2.800€</u>	<u>Office Culturel</u>	<u>9.096€</u>
<u>Frais divers (fournitures, envoi...)</u>	<u>250€</u>		
TOTAL	30.206€	TOTAL	30.206€

Le duo de claviers se produira à Monthault le 4 février 2012. L'Ecole de musique de Louvigné Communauté se produira en 1^{ère} partie.

Pour rappel, Louvigné Communauté avait accordé :

- pour l'édition 2009, une subvention de 300€ dans le cadre du contrat de territoire.
 - pour l'édition 2010, une subvention de 700€ dans le cadre du contrat de territoire.
 - pour l'édition 2011, une subvention de 800€ sur ses fonds propres.
- S'ajoutait à la subvention de Louvigné Communauté une subvention des communes d'accueil.

Le Bureau, lors de sa réunion du 12 janvier 2012, a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 1.500€. La commune de Monthault ne versera pas de subvention mais prendra à sa charge les repas chauds des artistes et techniciens. La logistique et le matériel technique devraient être gérés par le centre culturel Juliette DROUET.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'accorder une subvention de 1.500€ à l'Office Culturel de Fougères pour l'organisation de l'édition 2012 des Flambées Musicales ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - REHABILITATION DE LA CHARCUTERIE INDUSTRIELLE - AVENANT (2012-09)

Dans le cadre de la 2^{ème} tranche de travaux relatifs à la réhabilitation de la charcuterie industrielle louée par SBV, la conduite du chantier nécessite de passer un avenant de moins-value au marché de l'entreprise NORISO, titulaire du lot « Panneaux isothermes ».

Cet avenant, lié à l'adaptation de certains travaux et à la récupération de certaines portes par SBV, s'élève à - 3.930€ HT. Il porte le marché de 47.930€ HT à 44.000€ HT.

Au final, en prenant en compte cet avenant, le budget des travaux de réhabilitation de la charcuterie industrielle s'élève à :

- pour la 1^{ère} tranche (extension : zone de lavage et de stockage) : 60.925,76€ HT ;
- pour la 2^{ème} tranche (réorganisation intérieure du bâtiment + extensions : stockage et salle de pause) : 387.206,22€ HT (22.672,83€ de plus-value, 21.514,92€ de moins-value) ;
- → soit un total de 448.131,98€ HT de travaux.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider cet avenant ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - LOCATION DU BATIMENT BLANC - NOUVELLE PROPOSITION DE BAIL DE LOCATION A KEVIN LE MAOUT (2012-10)

Lors de sa réunion en date du 24 novembre 2011, le Conseil communautaire avait décidé de louer une partie du bâtiment blanc en cours de construction ZA La Rouillais à Louvigné du Désert à Monsieur Kevin LE MAOUT, qui crée une activité de serrurerie - métallerie, aux conditions suivantes :

- location d'une surface de 300 m² d'atelier ;
- bail de location de 12 mois ;
- loyer de 2€ HT/m² ;
- loyer gratuit le premier mois ;
- démarrage de la location après la réception des travaux.

Or, dans le cadre du dossier d'aide NACRE (*Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise*) de Monsieur LE MAOUT, la durée de ce bail est jugée trop courte pour qu'il puisse bénéficier des aides liées à ce dispositif.

Afin de permettre à Monsieur LE MAOUT de bénéficier d'une aide NACRE, il est proposé de porter la durée du bail de location à 23 mois, avec un préavis de 6 mois.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider cette nouvelle durée du bail de location à Monsieur Kevin LE MAOUT (bail de location de 23 mois avec un préavis de 6 mois) ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : ENVIRONNEMENT - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE VOLET AMENAGEMENT/ACCESSIBILITE DE LA VALLEE HUMIDE DE MONTHAULT (2012-11)

Suite au Conseil communautaire du 19 janvier 2011, dans le cadre de la mise en accessibilité et de la nouvelle valorisation de la Vallée humide de Monthault, Louvigné Communauté a consulté 5 cabinets pour la délégation de la maîtrise d'œuvre du volet aménagement/accessibilité :

- Ateliers du Marais ;
- Univers ;
- Monbureau Paysage,
- Atelier Yannis le Quintrec.

Seuls les 3 premiers cabinets ont répondu à la consultation :

	proposition tranche ferme (TTC)	proposition tranche conditionnelle (TTC)
Atelier du Marais	13.151,22€	3.25 % du montant des travaux
Univers	14.112,80 €	15.847€
SCP d'Architecture CAVARO POULAIN et ASSOCIE /Monbureau Paysage	19.734 €	Entre 6 et 12 % « <i>inversement proportionnel au montant des travaux</i> »

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de retenir le cabinet Atelier du Marais pour assurer la maîtrise d'œuvre du volet aménagement/accessibilité de la vallée humide de Monthault ;
- de valider ainsi un montant de 13.151,22€ TTC pour la tranche ferme et un montant d'honoraires de 3.25 % pour la tranche conditionnelle ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : CREATION DE LA LIAISON ELECTRIQUE SOUTERRAINE 90 KV ENTRE FOUGERES ET LAUNAY - AVIS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (2012-12)

La fragilité électrique du Nord-Est de l'Ille-et-Vilaine a conduit RTE à envisager la création d'une liaison électrique souterraine à 90.000 volts entre les postes de Fougères et Launay.

Le Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité demande la déclaration d'utilité publique de l'opération.

Conformément aux dispositions du décret n°770-492 du 1 juin 1970 modifié relatif à la déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité nécessitant l'établissement de servitudes, la demande de déclaration d'utilité publique doit faire l'objet d'une consultation des maires et des services concernés.

Le dossier de consultation comporte une carte au 1/25.000ème, un mémoire descriptif, une notice d'impact et une coupe des ouvrages. Il est disponible et consultable à Louvigné Communauté. Louvigné Communauté est invitée à faire part de son accord ou de ses observations.

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- d'émettre un avis favorable sur ce dossier, dans la mesure où les observations faites lors de la réunion de concertation ont été prises en compte ;
- de rappeler la nécessité de prévoir le raccordement en fibre optique ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : VALORISATION DU GRANIT - « CONFIDENCES SONORES » - INFORMATION SUR LE PROJET ET LES POSSIBILITES D'ENGAGEMENT DE LOUVIGNE COMMUNAUTE (2012-13)

La Compagnie « Les Confidences sonores » a soumis en 2011 au Conseil général d'Ille et Vilaine une proposition d'intervention artistique sur le territoire de Louvigné Communauté.

Menés par Jean-Louis Le Vallégant, le collectif « Les Confidences sonores » propose des « installations-spectacles ». Les spectacles sont basés sur une création musicale originale à partir des confidences/récits recueillis auprès d'acteurs locaux autour de l'activité granitière, réécrits et enregistrés (lecture par des personnes tierces).

La compagnie propose que ce travail de collecte et le spectacle soit accompagné d'actions culturelles et pédagogiques sur le territoire : tenue de veillées sur le territoire (pourraient avoir lieu pendant le symposium 2012), lien avec les écoles et collèges, avec les maisons de retraite, avec l'école de musique, la médiathèque...L'action pédagogique suppose un fort engagement du milieu scolaire dans le projet (travail autour de l'écriture et de la musique avec les artistes).

Enfin, la compagnie propose une retranscription des « confidences » collectées dans un livret, permettant de pérenniser les témoignages. Le livret peut ainsi être vendu sur le territoire.

La compagnie propose une intervention sur le territoire de Louvigné Communauté à partir du mois de septembre 2012 pour une tenue du spectacle en juin 2013.

	Proposition HT	Proposition TTC (5.5%)
Création	13.684€	14.436,62€
1 ^{ère} représentation	0€	0€
2 ^{ème} représentation	2.284€	2.409,62€
Veillées (option)	399€	421€
Chantier scolaire (option)	6.336€	6.684,48€
Livret (option)	1.925€	2.030,87 €
TOTAL*	24.628€	25.982,59 €

** Important : la proposition n'intègre pas les frais d'hébergement (53 nuitées), de restauration (109 repas) et de déplacement des artistes (estimation autour de 2.000€).*

Le Conseil général, dans le cadre de sa compétence « action culturelle », soutient de tels dispositifs de résidence depuis 2005, à la condition que les collectivités locales du territoire destinataire s'engagent elles aussi.

Questionnements :

Le département s'engagera minimum à 50 % sur ce projet (maximum 80%). Le Département prendrait peut-être en charge une représentation du spectacle à Rennes au moment des Journées européennes du Patrimoine 2013.

☞ *Est-ce que Louvigné Communauté s'engage dans ce projet et à quelle hauteur maximum ?*

☞ *Est ce que la commune de Louvigné du Désert, via sa programmation culturelle à Jovence, s'engage et à quelle hauteur ?*

☞ *En fonction des engagements de Louvigné Communauté et/ou de la commune de Louvigné du Désert, quel pourcentage de subvention solliciter auprès du Conseil général ?*

Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE :

- de valider le principe d'engagement de Louvigné Communauté dans le projet, sans engagement financier à cette date ;
- d'autoriser le Président à engager les négociations avec les financeurs ;
- d'autoriser la consultation des acteurs locaux (collèges....) ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

OBJET : DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Les dates des prochaines réunions sont les suivantes :

- Commission Développement économique : le jeudi 26 janvier 2012 à 20h00 ;
- Commission Environnement : le mardi 7 février 2012 à 20h00 ;
- Commission Finances : le jeudi 9 février 2012 à 20h30 ;
- Bureau communautaire : le jeudi 16 février 2012 à 20h00 ;
- Conseil communautaire : le jeudi 23 février 2012 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

L. PAUTREL

Le Secrétaire de Séance,

F.VEZIE

J.P. OGER	J.P. GOUPIL	P. BESSON	J. BOIVENT
C. BRAULT	I. ORY	M. PAUTREL	G. BARBEDETTE
N. DEMAZEL	L. BARON	J.B. BOISMARTEL	J. PAPOUIN
C. DUVAL	R. BUFFET	A. PREAUX	